

CODE D'ÉTHIQUE

INTRODUCTION

Ce document résume les principes éthiques sur lesquels est basée l'activité de Grupo Planeta. Il contient une description des comportements à promouvoir et à éviter.

Le code d'éthique constitue l'instrument normatif au plus haut niveau de la structure normative de Grupo Planeta. Ses principes sont développés dans les politiques, normes et procédures. Il représente l'engagement du Groupe à respecter les lois et les valeurs éthiques défendues. À tous les niveaux de Grupo Planeta, l'application réelle et effective des principes éthiques sera assurée.

Grupo Planeta a mis en place une politique de prévention et de contrôle visant à prévenir la commission d'infractions dans toutes ses entreprises. Cette politique contient une description des éléments clés, tant humains que organisationnels et documentaires, que les entreprises appliquent pour prévenir les violations de la loi et, en particulier, les actes pouvant être qualifiés de délits dans le Code pénal.

Un critère de tolérance zéro est établi dans le Groupe pour tous les niveaux de sa structure, en tenant compte du fait que tout niveau de tolérance pourrait entraîner des violations. À tous les niveaux du Grupo Planeta, il existe une obligation de communication des situations de risque pouvant survenir à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci, en violation de la loi, du code d'éthique ou des règlements qui le développent, pouvant causer des dommages ou préjudices à toute personne physique ou morale.

À cette fin, Grupo Planeta dispose d'un bureau de bonnes pratiques, géré par le comité d'éthique du groupe, auquel les communications sur tout type de non-conformité peuvent être adressées. Le comité d'éthique assiste à toutes les communications envoyées au Bureau des bonnes pratiques, qui sont protégées par un maximum de confidentialité.

Le code d'éthique doit être accepté par toute personne faisant partie de la structure organisationnelle des sociétés du Grupo Planeta comme condition préalable à son incorporation.

Les fournisseurs seront informés de ce code d'éthique avant leur acceptation en tant que fournisseurs du groupe et devront déclarer qu'ils se conforment aux conditions générales d'achat de biens et / ou de services du groupe.

Le non-respect du code d'éthique ou des politiques, normes et procédures qui le développent constituera une infraction dont la graduation et la sanction seront exécutées conformément aux dispositions de la réglementation du pays auquel les entreprises appartiennent, le cas échéant.

CHAMP D'APPLICATION

Ce code d'éthique s'applique à toutes les sociétés du Grupo Planeta, ainsi qu'aux sociétés détenues sur lesquelles il exerce un contrôle effectif et à tous les niveaux de la société, y compris les organes administratifs, les postes de direction, les organes de contrôle et tout le personnel.

PRINCIPES ÉTHIQUES CONFORMES AU CODE ÉTHIQUE

Le code d'éthique, qui constitue la culture de Grupo Planeta, repose sur les principes suivants:

- Protection des droits du travail
- Protection de l'égalité
- Protection de la vie privée
- Protection du marché et des consommateurs et protection de la santé publique
- Respect de la propriété intellectuelle et industrielle
- Protection de la sécurité informatique
- Respect des obligations légales (fiscales et du travail) et prévention du blanchiment de capitaux
- Prévention de la corruption
- Protection de la sécurité et de la santé au travail
- Protection de l'environnement et sécurité collective
- Protection de l'ordre urbain "urbanistique"

DROITS DU TRAVAIL

Les conditions de travail qui nuisent, suppriment ou restreignent les droits reconnus au personnel par des dispositions légales, des conventions collectives ou des contrats individuels ne sont en aucun cas imposées aux entreprises du Grupo Planeta.

L'entreprise respectera la liberté syndicale et le droit de grève du personnel du travail.

Dans les processus de sélection du personnel, une méthodologie sera utilisée qui garantit la véracité des offres d'emploi et en aucun cas des conditions de travail fausses ou trompeuses ne seront proposées.

De même, la confidentialité et la dignité des personnes qui optent pour un emploi seront garanties dans les vérifications des références proposées directement ou par l'intermédiaire des réseaux sociaux et des anciens employeurs, ainsi que dans le traitement des données correspondant à leur CV.

DROIT À L'ÉGALITÉ

Les relations de travail dans les entreprises de Grupo Planeta sont fondées sur les principes de respect mutuel et d'égalité.

Aucune discrimination à l'encontre d'une personne n'est admise en raison de son idéologie, de sa religion ou de ses convictions, de sa langue, de son appartenance à un groupe ethnique, d'une race ou d'une nation, de son sexe, de son orientation sexuelle, de sa situation de famille, de sa maladie ou de son handicap, ou pour assurer la représentation légale ou syndicale des travailleurs.

DROIT À LA VIE PRIVÉE

Le Grupo Planeta respecte et protège la vie privée des personnes qui, dans le cadre de leurs relations personnelles, fournissent des données personnelles ou des informations à caractère réservé et étendent cette protection au personnel, aux clients et aux collaborateurs.

Les sociétés du Groupe contrôlent les canaux par lesquels les données personnelles sont obtenues et veillent à ce que toutes les exigences nécessaires au respect de la réglementation en vigueur soient respectées.

Les données sont conservées avec les mesures de sécurité correspondant à leur nature.

MARCHÉ ET CONSOMMATEURS ET SANTÉ PUBLIQUE

Le Grupo Planeta fonde son action sur le marché sur les principes de la libre concurrence et de l'égalité des chances et rejette toute action visant à obtenir un avantage, une utilisation ou un avantage injuste ou illégitime vis-à-vis des clients, des fournisseurs, des concurrents et des autres acteurs du marché.

En ce qui concerne ces activités, une attention particulière sera accordée aux comportements suivants non autorisés:

- Accéder aux données, aux informations techniques sur les produits ou les stratégies commerciales d'un concurrent via un fournisseur commun, un membre de la famille, un contact de confiance ou une enquête allant au-delà des informations pouvant être considérées comme publiques.
- Faire de fausses indications ou de fausses promesses à un client ou au marché sur les qualités ou les caractéristiques d'un produit propre ou de la concurrence.
- Faire circuler des rumeurs dans les réseaux sociaux, dans les médias ou directement auprès des clients, sur un concurrent, sur ses produits et services, ou sur toute autre société.
- Profiter des informations réservées qui ont été consultées à l'occasion du poste occupé ou des travaux effectués dans l'entreprise pour les transférer à des tiers, les vendre ou les utiliser pour acquérir ou vendre des actions, ou pour toute autre transaction ou activité.
- Effectuer tout type d'action injuste.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Grupo Planeta fonde sa politique de création d'actifs incorporels sur la promotion de la créativité et de l'innovation.

Sans autorisation préalable, la copie ou la reproduction totale ou partielle des avoirs immatériels de tiers ne sera pas autorisée, ni la transformation, ni la modification, totale ou partielle, de l'importation ou de la distribution desdits avoirs.

Ils entreront dans la catégorie des actifs protégés par la propriété intellectuelle : livres, traductions, vidéos, œuvres musicales, typographies, campagnes publicitaires, slogans, brochures, catalogues, écrits, discours, présentations, rapports, études, dessins, graphiques, peintures, bandes dessinées, projets, plans, cartes géographiques, modèles, conceptions architecturales ou d'ingénierie, de programmes informatiques et de toute autre œuvre protégée, même si le symbole du droit d'auteur ou la réserve de droits n'apparaissent pas.

Tous les contenus et programmes téléchargés à partir d'Internet doivent disposer de la licence appropriée du propriétaire des droits de propriété intellectuelle. Tous les programmes installés sur les ordinateurs et les appareils mobiles de la société doivent posséder la licence utilisateur correspondante.

La même protection comprendra les marques, brevets, dessins industriels, noms de domaine et autres actifs incorporels protégés par la propriété industrielle.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Grupo Planeta veille à la prévention et au contrôle des délits pouvant être commis en utilisant les technologies de l'information et, en particulier, les actions suivantes ne sont pas autorisées:

- Accès non autorisé à des systèmes informatiques de concurrents, de clients ou de toute autre société ou organisation publique ou privée.
- Diffusion de virus ou de programmes susceptibles d'endommager les actifs corporels ou incorporels.
- Attaque par déni de services.
- Escroqueries électroniques « filoutages » et tout type de tromperie fondé sur l'utilisation des technologies de l'information ou de l'ingénierie sociale.
- Tout autre type de dommage informatique, y compris le sabotage ou la simple modification des données ou informations contenues dans un système informatique tiers.

Le Groupe dispose des normes qui réglementent en détail l'utilisation des ressources technologiques de l'entreprise par les utilisateurs, internes et externes.

OBLIGATIONS FISCALES, PROFESSIONNELLES ET BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Grupo Planeta remplit rapidement ses obligations en matière fiscale, sociale et de prévention du blanchiment d'argent. Les états financiers de ses sociétés reflètent fidèlement leur situation économique.

À tous les niveaux du Groupe, on veillera à empêcher tout client ou fournisseur d'utiliser sa structure pour des opérations de blanchiment d'argent. En ce sens, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la transmission de biens ne sont pas permises, sachant qu'elles ont leur origine dans une activité délictueuse, ainsi que tout autre acte visant à dissimuler ou à cacher l'origine illicite des biens.

CORRUPTION

Corruption publique et privée, nationale et internationale

Grupo Planeta fonde ses relations avec les secteurs public et privé, aux niveaux national et international, sur les principes de transparence et d'égalité des chances. Il rejette toute action visant à obtenir un avantage sur ses concurrents, sur le marché ou dans le cadre de contrats publics ou privés, qui repose sur un acte illégal.

Par conséquent, il n'est pas autorisé à offrir aux agents publics et aux responsables d'entreprises privées de l'argent, des cadeaux ou tout autre avantage économique ou patrimonial visant à obtenir un quelconque avantage en faveur de l'entreprise.

Conflit d'intérêt

Tous les membres du personnel du travail doivent signaler toute situation de conflit d'intérêts dans laquelle ils se trouvent, en comprenant cette situation dans laquelle une action ou une décision commerciale peut être influencée par un intérêt particulier de la personne ou des personnes de l'entreprise qui y participe, ou de tiers avec lesquels ils ont un lien personnel.

Financement illégal de partis politiques

Grupo Planeta n'autorise aucune action susceptible d'entraîner le financement illégal de partis politiques. Le cas échéant, il peut être lié aux partis politiques dans le cadre de ce qui est établi dans le système juridique des pays dans lesquels il opère et en se conformant à tout moment aux lois nationales concernant le financement des partis politiques.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Tous les travaux à effectuer dans les entreprises du Grupo Planeta doivent respecter les conditions de sécurité requises par la réglementation en matière de prévention des risques professionnels.

Le Groupe a mis en place les mesures de sécurité requises par la loi et le personnel du travail est tenu de les respecter.

ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ COLLECTIVE

Les entreprises du Grupo Planeta, directement ou indirectement par l'intermédiaire de leurs fournisseurs, développeront leur activité en tenant toujours compte du respect de l'environnement naturel, de la consommation minimale de ressources et du contrôle de l'impact sur l'environnement, notamment en termes de rejets, d'émissions, de bruit, de vibrations, de déchets, de gaz appauvrissant la couche d'ozone et de toute autre menace environnementale.

ORDRE URBAIN "URBANISTIQUE"

Grupo Planeta base la gestion de ses initiatives dans le domaine des activités immobilières, des initiatives de construction et de bâtiments et de l'urbanisation dans le respect de l'ordre urbain et des réglementations des différentes administrations qui le régissent.

CONSULTATIONS ET NOTIFICATIONS

Le non-respect du Code d'éthique peut mettre en péril la réputation du Groupe ainsi que le développement de ses activités.

À tous les niveaux de l'organisation, il existe une obligation de communication des situations de risque pouvant survenir à l'intérieur ou à l'extérieur du Groupe en relation avec des infractions à la loi, au code d'éthique "déontologie" ou aux réglementations qui le développent.

Grupo Planeta met à la disposition de ses employés le Bureau des bonnes pratiques et la boîte aux lettres confidentielle pour acheminer les demandes d'informations relatives à l'interprétation du Code d'éthique, ainsi que pour notifier les violations ou les mauvaises pratiques de fait disponibles, en maintenant à tout moment la confidentialité des communications.